Paris, le 24 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De l'extrême gauche aux Républicains : au Sénat, ils votent contre la jeunesse

Le lundi 23 novembre, dans le cadre du projet de loi de finances, le Sénat a examiné un amendement déposé par notre groupe UNT visant à **exonérer d'impôt sur le revenu les salariés, agriculteurs, indépendants ou encore commerçants de moins de 30 ans**, dans la limite de 4 SMIC. La fraction supplémentaire de rémunération ainsi que les revenus du capital ne sont pas concernés par cet assouplissement fiscal.

Cet amendement s'inscrivait dans la philosophie défendue par Marine Le Pen : **l'incitation des jeunes Français à rester au pays pour qu'ils s'y épanouissent**, y créent leur entreprise, y fondent leur famille.

Alors que chaque année 15 000 jeunes diplômés d'écoles d'ingénieur débutent leur carrière à l'international, que **79 % des 18-29 ans ont déjà envisagé de partir à l'étranger**, notamment pour espérer un meilleur avenir professionnel, mais que, parmi eux, 86 % estiment qu'une revalorisation de leur rémunération pourrait les convaincre de rester en France, il était plus qu'urgent de voter une mesure incitative.

Hélas, par l'émission d'un avis « défavorable » aussi méprisant que dépourvu de justification, le **Gouvernement s'est opposé notre amendement** qui aurait permis d'enrayer une fuite des cerveaux dont le coût est estimé à 2 milliards d'euros par an pour les finances publiques.

Si les propos de tribunes tenus par les candidats à la présidentielle doivent être considérés à l'aune des votes de leurs sénateurs au Parlement, il est clair que **Monsieur Mélenchon n'est pas le candidat de la jeunesse**, car les gauches ont également voté contre notre amendement, préférant ainsi la taxer que de lui offrir un avenir plus serein.

EDWIGE DIAZ
Sénatrice de la Gironde
Présidente du groupe Union Nationale pour les Territoires
Commissaire aux Finances

SENAT · 15 RUE DE VAUGIRARD · 75291 PARIS CEDEX 06
e.diaz@senat.fr